

## Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

# Votre test de diagnostic : ce que vous devez savoir

### Quoi faire pendant que vous attendez le résultat de votre test :

Isolez-vous si vous avez des symptômes de la COVID-19 ou en cas d'exposition possible à la COVID-19. Les autres membres de votre ménage, ou toute personne avec laquelle vous avez récemment eu un contact physique étroit, doivent suivre les conseils de votre bureau de santé publique local.

En l'absence de symptômes et d'exposition à la COVID-19, ou si on ne vous a pas conseillé de vous isoler, maintenez une distanciation physique et surveillez l'apparition de symptômes en attendant le résultat.

### Quoi faire si...

#### Le résultat de votre test est négatif et...

- **Vous avez eu une exposition à la COVID-19** : isolez-vous, quel que soit le résultat de votre test, et suivez les conseils de votre bureau de santé publique local.
- **Vous avez voyagé hors du Canada au cours des 14 derniers jours** : isolez-vous, quel que soit le résultat de votre test. L'isolement (quarantaine) est exigé en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, qui relève du gouvernement fédéral.
- **Vous n'avez pas eu d'exposition et vous êtes malade** : isolez-vous et suivez les conseils de votre bureau de santé publique local.
- **Vous n'avez pas eu d'exposition et vous allez bien** : continuez à pratiquer la distanciation physique et l'autosurveillance.
- **Si des symptômes apparaissent ou s'aggravent** : isolez-vous immédiatement et consultez l'outil d'auto-évaluation pour la COVID-19 du ministère de la Santé afin d'obtenir d'autres conseils.

#### Le résultat de votre test est positif et...

- **Vous avez des symptômes** : isolez-vous pendant la période suggérée par votre bureau de santé publique local.
- **Vous n'avez pas de symptômes** : isolez-vous pendant la période suggérée par votre bureau de santé publique local.

**Si votre résultat est positif, votre bureau local de santé publique communiquera avec vous.** Il vous demandera des renseignements afin de déterminer vos contacts pendant votre période de contagiosité possible ou l'endroit où vous avez contracté la COVID-19.

Pour obtenir des renseignements sur l'isolement, la distanciation physique et l'autosurveillance, veuillez consulter la page Web des ressources publiques sur la COVID-19 de Santé publique Ontario à :

<https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus/public-resources>

Pour accéder à l'outil d'auto-évaluation pour la COVID-19 du ministère de la Santé, consultez :

<https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>

## En cas de résultat positif, le bureau de santé publique vous posera des questions sur :

- **Les symptômes** : Quels symptômes avez-vous ressentis et comment ont-ils évolué dans le temps?
  - Exemples de symptômes de la COVID-19 : fièvre (au moins 37,8 degrés C), apparition ou aggravation d'une toux, essoufflement, mal de gorge, difficulté à avaler, changement dans le goût ou l'odorat, nausée, vomissements, diarrhée ou douleur abdominale, écoulement nasal ou congestion nasale.
- **Les endroits** : Quels endroits avez-vous visités dans les 14 jours précédant l'apparition de vos symptômes ou, si vous n'avez pas de symptômes, dans les 14 jours précédant le jour de votre prélèvement en vue du test? Dressez la liste des endroits que vous avez visités, y compris la date, l'heure et l'adresse.
  - Exemples : lieu de travail, école ou garderie, camp, lieu de séjour (maison de chambres, hôtel, etc.).
- **Contacts** : Dans les 48 heures précédant le moment où vous avez commencé à vous sentir malade ou, si vous n'avez pas de symptômes, dans les 48 heures précédant votre test, dressez la liste des noms et des numéros de téléphone et indiquez la date et l'heure du dernier contact avec toute personne qui :
  - habite dans votre domicile;
  - travaille au même endroit que vous;
  - a été à moins de deux mètres de vous plus qu'un court moment (p. ex. vous avez jase).Le fait de croiser quelqu'un en marchant n'est pas considéré comme un contact étroit.

**En indiquant les endroits où vous vous êtes rendu et les personnes avec lesquelles vous avez eu un contact étroit, vous contribuez à freiner la propagation du virus dans notre collectivité. C'est le principe du traçage des contacts.**

## Prochaines étapes

- Consultez votre résultat en ligne à <https://covid19results.ehealthontario.ca:4443/agree>.
- Si le résultat de votre test est positif, vous pouvez contribuer à contenir la propagation du virus en indiquant les noms des personnes avec qui vous avez eu des contacts et les endroits que vous avez visités. Cherchez l'onglet **CONTACT +** sur la page des résultats et suivez les instructions.

Adressez vos questions ou vos demandes de renseignements à votre bureau de santé publique local. Une liste des bureaux de santé publique est présentée à :

[www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx).

## Quand demander des soins médicaux:

- Si votre maladie commence à s'aggraver, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou avec Télésanté Ontario (1 866 797-0000).
- En cas d'urgence médicale, appelez immédiatement le 911.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec : \_\_\_\_\_

Les renseignements présentés dans ce document sont à jour en date du 23 décembre 2020

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

Ontario 